



DEPARTEMENT DES YVELINES
REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE-FRATERNITE
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE
CANTON DE BONNIERES SUR SEINE
MAIRIE D'ORVILLIERS

**ANNONCE POUR ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET
D'ALIENATION PARTIELLE DU CHEMIN RURAL PRIVE N° 40 PAR LA
COMMUNE D'ORVILLIERS 78910**

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 9 septembre 2022, il sera procédé à une enquête publique destinée à la cession du chemin communal n° 40, situé en prolongement du chemin des clos,

La durée de l'enquête publique se déroulera pendant une durée consécutive de 17 jours, du mercredi 7 décembre 2022 à 9 heures au vendredi 23 décembre à 17 heures.

Monsieur Alain RISPAL est désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public à la mairie :

Permanences du commissaire enquêteur en présentiel en mairie d'Orvilliers, place Georges Pompidou :

- le samedi 17 décembre 2022 de 9h00 à 12h00 ;
- le vendredi 23 décembre 2022 de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique comprend le projet d'aliénation, une notice explicative, un plan de situation et une appréciation sommaire des dépenses, avec le registre des observations, déposé en mairie : du lundi au vendredi aux heures d'ouverture de la mairie pendant toute la durée de l'enquête.

Celles-ci pourront par ailleurs être communiquées oralement ou par écrit au commissaire enquêteur, à l'occasion de ses permanences, communiquées par mail à l'adresse suivante : mairieorvilliers@wanadoo.fr, ou reçues par voie postale, au plus tard le vendredi 23 décembre 2022 jusqu'à 17h00, par le commissaire enquêteur au siège de l'enquête où toute correspondance doit être envoyée, à l'adresse suivante en précisant sur l'enveloppe la mention : «*Ne pas ouvrir*» à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête dont le terme est prévu le 23 décembre 2022 jusqu'à 17 heures.

Le Maire, Marie FLIS

